



réseau animation  
intercommunale  
du Ried de Marckolsheim

---

# PROJET EDUCATIF

## Version 2023

# L'ASSOCIATION

## STATUTS ET VOCATION

Le Réseau d'Animation Intercommunal est une association de droit local (Loi 1908), qui a été créée par le tissu associatif local et les élus de l'ex-Communauté de Communes de Marckolsheim et environs en 1998. Elle est déclarée au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sélestat où sont déposés ses statuts et la composition de son Conseil d'Administration présidé par Marie FREY.

L'association est à but non lucratif.

Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire.

- Elle est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Elle est un lieu d'animation de la vie sociale permettant à l'association de concevoir et de développer des actions.
- Elle est un lieu permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et réaliser leurs projets.

Elle a pour finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes.
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire.
- La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

L'association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession religieuse. Elle souscrit au Contrat d'Engagement Républicain conformément au Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Elle bénéficie de deux agréments :



1. Jeunesse Education Populaire prononcé par Arrêté préfectoral en janvier 2012. Dans ce cadre ce projet éducatif est rédigé et permet de traduire nos engagements, nos priorités et nos principes éducatifs



2. Centre Social et Familial, délivré par la CAF en janvier 2021. Dans ce cadre un projet social permettant de répondre aux besoins des habitants et du territoire a été élaboré pour une période de 4 ans.



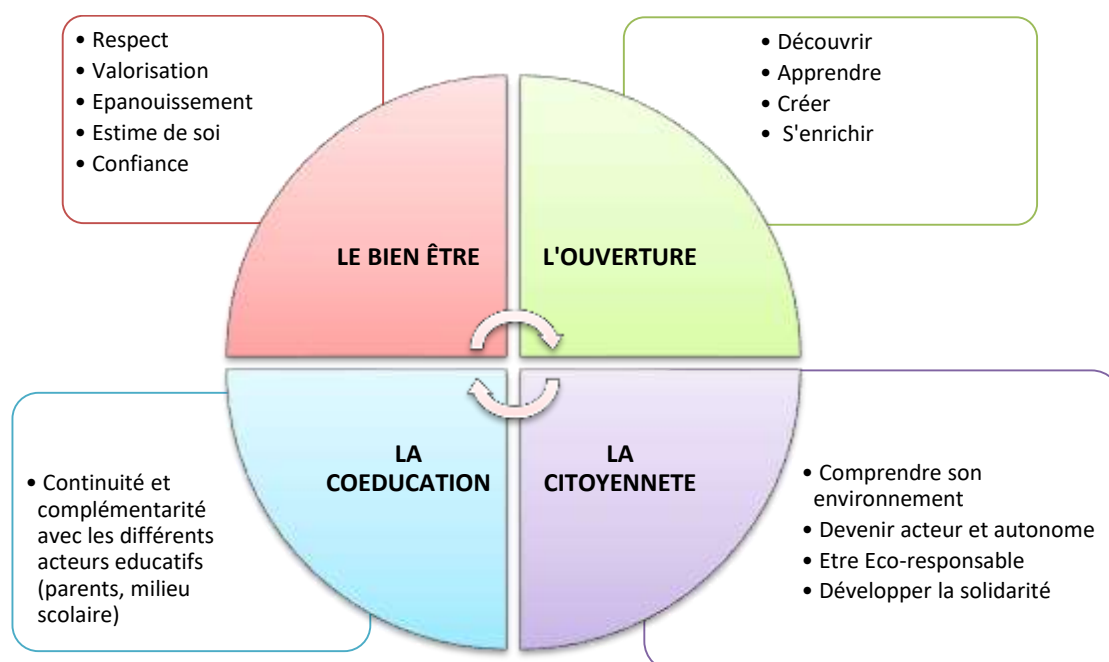
Elle adhère à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France et à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture.

## SES VALEURS

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrice : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.<sup>1</sup>

## SES OBJECTIFS EDUCATIFS

L'association souhaite développer en faveur des enfants et des jeunes une pédagogie qui s'appuie sur :



## SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le RAI développe l'itinérance des services et des actions afin de permettre leur accès au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim soit 18 communes sur deux Départements.

## SON PUBLIC

Le RAI devenu Centre Socioculturel est ouvert à tout public.

## LES ACTIVITES PROPOSEES

L'association a pour vocation d'être un lieu d'intégration favorisant le vivre ensemble la convivialité et le partage avec pour objectif général : **RENFORCER le LIEN SOCIAL.**

Pour ce faire elle propose des activités, des services mais est aussi un lieu de projets qui s'élaborent avec et pour les habitants : Aller à leur rencontre, susciter un dialogue, offrir un temps d'écoute nous permet d'élaborer ensuite une offre construite à partir des besoins exprimés mais aussi de pouvoir les accompagner dans leurs initiatives ou leurs projets.

<sup>1</sup> Référence : CHARTE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

En terme d'activités le RAI propose notamment :

- Des animations de Loisirs,
- De l'accompagnement aux projets et des actions de prévention,
- Du soutien à la parentalité.

## SES MOYENS HUMAINS

Le fonctionnement de l'association est assuré par une équipe de salariés et de bénévoles. Les salariés en charge de l'animation et de l'encadrement des activités ont une formation dans ce domaine qui correspond au minimum au BAFA (Brevet d'Aptitude au fonction d'Animateur).

## SES MOYENS MATERIELS

Le RAI a son siège administratif au 25 rue des Artisans à Sundhouse et dispose dans ce lieu de salles d'activités.

Par ailleurs, sa vocation étant d'être une structure de proximité, il propose des activités au sein des 18 communes du territoire dans des lieux mis à disposition par les mairies (salle d'activité, salle polyvalente, équipement sportif, espaces publics etc...).

## SES MOYENS FINANCIER

Sur le plan financier, l'association est principalement soutenue dans le cadre de conventions pluriannuelles par :



## L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

### LOCAUX ET ESPACE UTILISES

Les accueils se déroulent soit dans les locaux du RAI, soit dans des lieux publics ou des bâtiments mis à disposition par les communes, mais également dans les espaces scolaires (salles de classes, cours de récréation).

### CONSTITUTION DES EQUIPES

L'équipe est constituée d'Animateurs permanents. Elle est ponctuellement renforcée sur les périodes de fortes activités par des salariés (CDD/ CEE) qui ont à minima un BAFA ou sont en cours de formation ou par des bénévoles qui viennent en appui des professionnels. Par ailleurs, l'association fait régulièrement appel à des prestataires qualifiés dans des domaines spécifiques (exemple : ski nautique, plongée, magie...), mais toujours sous la responsabilité et l'encadrement d'un professionnel de l'équipe RAI.

## CONCERTATION POUR LA PREPARATION DES EQUIPES

L'équipe des permanents se réunit régulièrement sous la responsabilité du Coordinateur Jeunesse pour un travail sur les fondamentaux.

Temps de préparation des périodes d'activités avec les animateurs contractuels.

## HORAIRE D'OUVERTURE

Les accueils collectifs de mineurs se déroulent en général sur une plage horaire comprise entre 9H et 21H lorsqu'il y a des activités prévues en soirée.

## MODALITE TARIFAIRE

Lorsque les activités sont payantes, leur accessibilité au plus grand nombre est possible grâce à la prise en compte des revenus et l'application d'un barème qui se réfère aux quotient familiaux de la CAF.

<b>QF</b>	Supérieur à 1250 (Q1)	Entre 901 et 1250 (Q2)	Entre 600 et 900 (Q3)	Inférieur à 600 (Q4)
	Tarif plein	-30%	-50%	-70%

## PARTENARIAT

Le RAI travaille en lien étroit avec les associations et structures locales, avec lesquelles il co-anime ou co-construit des activités ou des évènements.

Par ailleurs, l'équipe intervient au sein des Etablissements scolaires (Ecoles et Collèges) pour proposer des temps d'activité ludiques ou d'apprentissage, mais aussi des actions de prévention.

## LES OUTILS D'INFORMATION ET DE RELATION AVEC LES FAMILLES

L'association dispose d'un site internet (<http://rai-ccrm.fr/>) où les familles peuvent trouver toutes les informations sur les activités et les projets ainsi que des documents à télécharger.

Par ailleurs une communication régulière est assurée via les réseaux sociaux dédiés (Instagram, Facebook).

Nos adhérents bénéficient également d'une newsletter trimestrielle qui leur est adressée par mail.

## LE REGLEMENT INTERIEUR

Il existe au sein de l'association un règlement de fonctionnement destiné à tous les adhérents. Il est consultable sur le site internet.

Par ailleurs concernant le fonctionnement des « locaux jeunes » un règlement spécifique a été mis en place est communiqué aux jeunes concernés et à leurs familles.

## CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'offre de loisirs sportifs est encadrée par des animateurs du RAI dans des locaux dédiés mis à disposition par les communes, dans les lieux publics ou chez des prestataires.

Certaines activités spécifiques sont encadrées par des prestataires diplômés soit sur leurs lieux propres d'activités, soit dans nos locaux, mais elle se déroulent toujours sous la responsabilité et la présence d'un professionnel de l'équipe RAI.

Pour les activités sportives nautiques, un test anti panique délivré par un maitre-nageur est demandé aux participants.

Lorsque les mineurs rapportent leur propre matériel pour une activité, celui est contrôlé en amont par l'animateur (exemple : vélo).

## ACCUEIL DE PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

L'idée d'accueillir un ou des mineur(s) atteint(s) de troubles ou de handicaps fait partie intégrante du projet de l'équipe (notion d'intégration, de tolérance, de respect de l'autre...).

Le CREJ (Centre Ressources Enfance-Jeunesse & Handicap) est un interlocuteur connu qui peut être sollicité si besoin pour un accompagnement.

Par ailleurs les salariés du RAI sont amenés à suivre des formations ou des actions de sensibilisation aux différents type de handicap<sup>2</sup>.

## MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI DU PROJET.

A minima une fois par an l'équipe des permanents, sous la responsabilité du Coordinateur Jeunesse fait un bilan des actions menées pour ajuster sa pratique et les modalités d'organisation.

---

<sup>2</sup> L'un de nos salariés à suivi des formations « Sport Santé » permettant d'adapter la pratique.